

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2021

**Président** : Monsieur Guy GODEFROY, Maire

**Secrétaire de séance** : Madame SEZILLE DES ESSARTS

**Présents** : Mrs GODEFROY, DE RE, POIRET, CHARTREL, MARCHANDISE, DURAND, PLUCHE et LECAT  
Mmes SIMON, BIAVA, FERNANDEZ-MOPIN, SEZILLE DES ESSARTS, HERVAUX et DESTALMINIL

**Pouvoirs** : Mme HARDIER-QUINT à M. GODEFROY

--==--==--==--

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 12 février 2021, Monsieur le Maire procède au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le Conseil Municipal constate les résultats du Compte Administratif 2020 conformes au Compte de Gestion du Receveur municipal soit :

- Excédent de fonctionnement : 166 897.55 €
- Excédent d'investissement : 125 842.17 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter ces résultats au Budget Primitif 2021

### **TAUX D'IMPOSITION 2021**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021, à savoir :

- Taxe foncière (bâti) : 42,87
- Taxe foncière (non bâti) : 74,27

Suite à la réforme sur la Taxe d'habitation, l'Etat compense la Commune par l'application d'un coefficient correcteur.

### **BUDGET PRIMITIF 2021**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 614 099.00 €
- Section d'investissement : 516 216.12 €

### **SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Suite au vote du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 5 500 € pour l'année 2021 au profit du CCAS.

### **REMBOURSEMENT ACOMPTE POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE SUITE AU COVID-19**

Monsieur le Maire précise que 3 demandes de remboursement de l'acompte versé pour la location de la Salle Polyvalente nous sont parvenues suite à la crise sanitaire. Il s'agit de deux cutsois et d'une personne extérieure au village. Le montant total à rembourser s'élève à 497.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces demandes de remboursement.

### **ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE AU SE60**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE 60 pour le transfert des compétences optionnelles suivantes :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
-

- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

L'accord de tous les membres du syndicat est sollicité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette adhésion au SE60.

### **CONTRAT DE CREATION, HEBERGEMENT ET MAINTENANCE DU SITE INTERNET**

Il est proposé au Conseil Municipal de revoir le site Internet en présentant un choix d'options pour une formule nouvelle. Le contrat d'une durée de 4 ans coûterait 400 € HT la première année puis 200 € HT les années suivantes. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette formule.

### **INTERVENTION DES RAPPORTEURS DE COMMISSIONS**

#### **CCAS /FETES ET CEREMONIES :**

Pour l'instant tout est à l'arrêt. Les projections sont compliquées et les sollicitations en attente.

L'Association « Y a plus K'a » propose des spectacles à domicile en extérieur composés de 5 artistes. Les personnes intéressées s'inscrivent pour un spectacle et la Commune règle environ 2000 € par journée.

#### **ENVIRONNEMENT :**

Nous étudions la possibilité de libérer les 2 agents techniques des contraintes liées au temps passé à la sécurité des enfants aux entrées et sorties d'écoles.

La clôture entre l'école et le futur centre annexe de santé va être refaite avec un simple portillon. Nous refermerons l'accès sur la RD 934 et sur la ruelle des Ecoles avec l'installation d'un portail.

Enedis va intervenir, par fonçage, à l'entrée de la rue de la Ramée, pour enfuir une ligne haute tension depuis le Calvaire jusqu'au virage de la Justice.

Au niveau du Centre technique, le terrain va être clôturé. Une cuve de 15 000 litres sera installée pour récupérer les eaux de pluie.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- Voir pour se renseigner sur le bus départemental de vaccination. En effet, la Communauté des Communes des Lisières de l'Oise et le Département ont conclu un accord pour sa mise en place.
- Pour les élections départementales et régionales de juin, deux bureaux de vote seront à installer. 30 personnes seront donc nécessaires. Nous attendons les consignes de la Préfecture pour tenir compte des contraintes sanitaires.
- Terrain du jeu d'arc, voir pour sécuriser le bâtiment qui s'écroule
- Le radar tourelle va être installé sur un terrain appartenant au CCAS près de la maison de retraite

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Guy GODEFROY